

BIODIVERSITE : PARCS EOLIENS SOUMIS A DES MESURES COMPENSATOIRES OBLIGATOIRES - statut 2017

Parc éolien	Plan secteur	Inventaire biodiversité réalisé	Année de l'inventaire	Nature des mesures compensatoires	Année de mise en place des mesures	Surface concernée	Durée des mesures	Partenaire
Ciney	Zone agricole	oui	2007	2 Ha de zone propice à l'avifaune : création d'une friche naturelle et de mares	2011	2 Ha	illimitée	Commune de Ciney
Spy	Zone agricole	oui	2014	325m haie de sorbus aria (112 arbres)	2014	490 m2	20 ans	NA
Bièvre	Zone agricole et forestière	oui	2006 & 2008-2014	Création de 12,5 Ha de zone humide en fond de vallée	2014-2015	12,5 Ha	illimitée*	Université de Liège
Ciney 2 et 3	Zone agricole	oui	2010-2011	2,2 Ha de couvert nourricier durant l'hiver 0,6 Ha de tournière enherbée	2015	2,8 Ha	20 ans	Faune et Biotopes
Héron	Zone agricole	oui	2013	<ul style="list-style-type: none"> • Couvert nourricier : 5,80ha • Couvert enherbé régulièrement fauché, couvert nourricier et trèfle/luzerne : 1,49ha • Couvert enherbé fauché tardivement : 0,42ha • Couvert enherbé non fauché : 0,54ha 	2016	8,25 Ha	5 ans reconduit tacitement tous les 5 ans	Faune et Biotopes
Floreffe 2	Zone agricole	oui	2012	1,09 Ha prairie extensive + 900 m de haies	2016	1 Ha	20 ans	aucun
Lierneux	Zone forestière et agricole	Prévu	2018	Inventaires biologiques tous les 3 ans Amélioration qualitative de la forêt et des milieux humides (élimination d'une population de peupliers inappropriés au milieu, élimination jeunes épicéas, etc.)	2017	18 Ha	20 ans	Sylvagri
Tournai	Zone agricole	oui	2013	Maintien de couverts nourriciers durant l'hiver et Mise en place de tournières enherbées permanentes	2017	6 Ha	20 ans	Faune et Biotopes
Estaimpuis	Zone agricole	oui	2012	Maintien de couverts nourriciers durant l'hiver et Mise en place de tournières enherbées permanentes	2017	12 Ha**	20 ans	Faune et Biotopes

*En 2015, cette zone naturelle a été rétrocédée à la commune de Bièvre pour être gérée par le DNF.

** Surface totale - EDF Luminus est responsable de 7,2 Ha.

Un inventaire de la biodiversité a été réalisé sur les sites suivants, mais aucune mesure compensatoire n'était requise : Villers-le-Bouillet, Vinalmont-Wanze, Walcourt, Dinant-Yvoir, Verlaine, Leuze-en-Hainaut, Fernelmont, Berloz, Floreffe.

Aucun inventaire n'a été réalisé sur les sites suivants, tous situés dans des zones industrielles : Ieper, Melle, Hamme, Evonik, Stradus, Derdermonde, Bilzen, Olen-Geel, Lummen, Tessenderlo, Beringen, Oevel, WIA Olen, Evolis et Estinnes.